



## CONCOURS DE NOUVELLES DES COLLEGIENS ET LYCEENS

Année 2022-2023

*Dans le cadre du festival du quartier du livre 8<sup>ème</sup> édition.*

# RÈGLEMENT

L'association ACTISCE, avec le soutien de la mairie du 5<sup>ème</sup> arrondissement, organise un concours de Nouvelles destiné aux Collégiens et Lycéens. Les Centres PARIS ANIM' ARRAS et CENSIER sont les porteurs du projet.

1/ Le concours de Nouvelles jeunesse comporte deux catégories : collégiens et lycéens scolarisés dans un établissement du 5<sup>ème</sup> arrondissement de Paris. La participation est gratuite. Toute œuvre doit être originale, non publiée, individuelle, écrite en français, rédigée en prose, sur le thème :

**« Voyage, voyages »**

2/ Si la forme est celle de la Nouvelle, le genre est libre, sans illustration. Chaque texte est dactylographié. Il est limité à **2** pages maximum, format page A4, police ARIAL, corps 12 minimum, intervalle simple. En haut, de chaque page (numérotée) apparaît un pseudonyme choisi par le(a) candidat(e).

3/ Inscription : un bulletin d'inscription est à télécharger sur [www.actisce.org](http://www.actisce.org) (onglet Ressources/Téléchargements) ou à retirer à l'une des adresses suivantes :

- Centre PARIS ANIM' ARRAS 48, rue du Cardinal Lemoine 75005 Paris.
- Centre PARIS ANIM' CENSIER 12, rue Censier 75005 Paris.

4/ La Nouvelle (en 3 exemplaires) est à envoyer par voie postale ou à déposer en main propre dans l'un des centres cités ci-dessus jusqu'au **vendredi 21 avril 2023**, date limite (le cachet de la poste faisant foi). Une enveloppe cachetée, sur laquelle est écrit le pseudonyme, est jointe au dossier et renferme le bulletin de participation dûment rempli et signé ou par email à l'adresse [caarras@actisce.org](mailto:caarras@actisce.org) accompagné du bulletin de participation.

5/ Chaque candidat(e) accepte, sans aucune réserve, que son texte fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier ou numérique, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur. Il (elle) accepte également toute autre utilisation à but non lucratif. Les auteurs primés conservent parallèlement le droit de réutiliser leur texte sous réserve de mentionner « Prix 2023 ACTISCE Voyage, voyages » ou « Prix coup de cœur 2023 ACTISCE Voyage, voyages ».

6/ Le jury, présidé par un élu du 5<sup>ème</sup> arrondissement, est composé de représentants du monde du livre et de responsables des deux centres Paris Anim' - ACTISCE organisateurs. Le « Prix 2023 ACTISCE Voyage, voyages » est attribué par catégorie à un premier auteur et à deux autres concurrents par ordre des votes. Un « Prix coup de cœur 2023 ACTISCE Voyages, voyage » par catégorie récompense une nouvelle particulière. Les prix seront remis le vendredi 2 juin à 18h30 à la Mairie du 5<sup>ème</sup>, dans le cadre du festival du quartier du livre, 8<sup>ème</sup> édition.

7/ Il est prévu une édition d'une sélection de nouvelles. A cet effet, il sera demandé aux auteurs des nouvelles retenues de fournir une version numérique après la remise des prix. Par ailleurs, les quatre lauréats sont destinataires d'un chèque-livre dans une librairie du Quartier Latin.

8/ La participation au concours implique l'acceptation et le respect du présent règlement.